

AUTORISATIONS DE SORTIE 2022 - 2023

Avant de compléter ces autorisations nous attirons votre attention sur les moments de liberté autorisés. Il est courant que les jeunes se rendent dans les villages avoisinants à Altkirch et même à Mulhouse en se faisant véhiculer par des camarades.

Ce sont des prises de risques qui nous semblent inutiles aussi **soyez vigilants en complétant ces autorisations ci-dessous :**

Nom de l'élève

Prénom de l'élève

Classe

POUR LES AUTORISATIONS DE SORTIES ANNUELLES

A compléter **OBLIGATOIREMENT par les parents** dans l'espace ECOLE DIRECTE FAMILLE (voir document d'aide sur le site internet – onglet de la classe).

L'accès à ECOLE DIRECTE sera possible à partir du 7 septembre 2022.

Aucune autorisation ne sera validée si le formulaire n'est pas complété.

POUR LES INTERNES

◆ J'autorise mon enfant à quitter l'établissement le mercredi après le dernier cours du matin avec retour au lycée pour le début effectif des cours du jeudi selon l'emploi du temps.

OUI

NON

POUR LES SORTIES - ACTIVITÉS

◆ J'autorise mon enfant à participer aux sorties et/ou activités organisées par l'établissement et à être éventuellement véhiculé par un adulte si besoin.

OUI

NON

Date et signature des parents

IMPORTANT :

Nous informons les parents qu'une étude surveillée est proposée à leurs enfants jusqu'à 17h00 chaque jour. Il est recommandé aux jeunes qui ne peuvent rejoindre immédiatement leur domicile de profiter de ce temps pour s'avancer dans leur travail et d'éviter de traîner dans les rues. Pour les mêmes raisons, les élèves qui arrivent par bus à 8h10 et n'ont cours qu'à 9h10 ou 10h05 ont la possibilité de se rendre en étude. L'établissement ouvre ses portes à 7h30 tous les matins.

Nous nous réservons le droit de suspendre ces autorisations en cas de problème de comportement à l'intérieur ou à l'extérieur et de manque de travail.